

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr. 6 mois: 16 9 trois mois: 9 Poste: 35 fr. 6 mois: 18 9 trois mois: 10

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne: 90 c Réclames: 30 Faits divers: 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1er MAI 1886

Chronique générale.

Voici le texte de la note de M. Delyannis à l'ultimatum des puissances:

Le gouvernement royal, en se référant à sa note du 26 avril, adressée à Leurs Excellences avant la remise de leur note collective du même jour, croit devoir ajouter l'explication suivante:

Le gouvernement royal, ayant adhéré aux conseils de la France d'après la note précitée et avant la remise de la note collective, a donné par cette adhésion l'assurance solennelle que la Grèce, conformément aux désirs des puissances, ne troublera pas la paix.

La conséquence de cette adhésion est que la Grèce ne gardera pas sous les drapeaux l'effectif actuel de l'armée.

Conséquemment, le gouvernement hellénique procédera à la réduction graduelle de cet effectif dans les délais imposés par la prudence indispensable pour une semblable opération.

Le gouvernement royal se plaît à espérer qu'à la suite de ses explications la note collective du 26 avril sera considérée comme étant sans objet.

On lit dans le Siècle:

L'élection législative du 2 mai va faire la lumière sur ce curieux état d'esprit et sur les impressions qu'il provoque dans le public parisien. Le nombre de voix obtenues par M. Roche nous dira dans quelle mesure les masses ouvrières abandonnent M. Clémenceau. Le nombre de voix obtenues par M. Gaullier nous dira quelle confiance les républicains du gouvernement accordent aux avances de l'ancien député de Montmartré et aux sous-entendus du candidat qu'il présente.

On télégraphie de Decazville, 30 avril:

Deux ouvriers mineurs ont été arrêtés pour atteinte à la liberté du travail à l'aide de violence.

Les mineurs manifestent une certaine lassitude, et il est évident que la solution approche.

Les ouvriers commencent à s'apercevoir que leurs délégués, surtout les plus compromis, n'ayant plus aucun espoir d'être repris par la Compagnie, quelle que soit la solution, feront leur possible pour faire durer un état de choses auquel, en somme, ils trouvent leur compte.

Des récriminations nombreuses commencent à se produire. Les délégués, disent certains ouvriers, vivent bien; quelques-uns d'entre eux s'octroient un salaire de 5 fr. par jour, prélevé sur les fonds du syndicat; ils sont de toutes les fêtes, alors que la masse des mineurs est obligée de se contenter du maigre secours qui leur est parcimonieusement distribuée.

M. Petitjean, administrateur de la Compagnie de Decazville, a adressé la lettre suivante à M. le préfet:

J'ai l'honneur de vous informer qu'à partir du 1er mai, nos ateliers d'ajustage, de tournerie, de fonderie et de chaudronnerie seront fermés, toutes nos commandes étant épuisées; ils occupaient encore, à la date du 27 avril, 135 ouvriers, sur un effectif ordinaire de 265.

C'est avec regret que nous sommes obligés de fermer nos ateliers, mais la persistance de la grève nous y oblige.

Veillez, etc.

LES EMPRUNTS

Un de nos confrères a additionné les sommes qui vont être empruntées au crédit public dans les mois qui vont suivre et voici ce qu'il trouve au total:

En mai: emprunt de 900 millions en 3 0/0.

En juillet: emprunt de 420 millions en 4 0/0.

En août et septembre: les 50 millions du Crédit foncier.

En novembre et décembre: émission de 167 millions d'intérêts.

Emission, à la même époque, de 544 millions réclamés par M. Sadi-Carnot.

Total pour 1886: 2 milliards 84 millions.

LA BOURSE ET LA VIE.

On avait vu le gouvernement écarter sans humanité du chevet des malades pauvres les religieuses qui leur prodiguaient des soins intelligents avec un dévouement absolu, parce qu'elles agissaient pour l'amour de Dieu.

On ne pouvait supposer, dit le Moniteur, qu'ajoutant à ces actes haineux de persécution contre la religion, les agents du gouvernement en vinsent à poursuivre à coups de fusil des femmes auxquelles l'autorité avait à reprocher pour tout crime d'être hostiles par leur manifestation sans armes à la profanation d'une chapelle dans laquelle elles et leurs mères avaient prié Dieu librement et publiquement depuis 45 ans.

Il faut qu'en ce moment lamentable toute la France sache encore qu'hypocritement le gouvernement veut confisquer la bourse des religieuses, ôter tout moyen d'existence à celles qui pourraient survivre à de hideuses persécutions.

Il existe en France deux sortes de congrégations. Les unes vivent avec indépendance comme vivent des particuliers, et le peu qu'elles possèdent est au nom de quelques-uns de leurs membres. Les autres ont eu confiance dans le gouvernement et elles ont sollicité une reconnaissance légale qui leur procure une existence propre, une personnalité juridique indépendante de la personnalité individuelle de leurs membres, mais dépendante dans une certaine mesure du gouvernement, sans lequel elles ne peuvent ni vendre ni acquérir. Depuis que le cléricalisme est faussement

réputé l'ennemi de l'État, et depuis que l'administration ne veut plus tenir compte des services rendus avec désintéressement pour la seule gloire de Dieu, mais en même temps au grand profit de la patrie et de toutes les classes de la société, le gouvernement a remarqué que les biens possédés par les congrégations autorisées constituaient des biens de main-morte qui n'éprouvaient pas de mutations et qui conséquemment ne payaient pas de droits de mutation à l'État.

A ses yeux, il n'est pas suffisant que les congrégations autorisées payent, comme les congrégations non autorisées, un impôt de 3 0/0 sur le revenu; il veut, en usant d'une interprétation inique et illogique de l'un des articles du dernier budget, poursuivre devant les tribunaux toutes les congrégations autorisées aussi bien que les congrégations non reconnues, pour qu'elles aient à payer un droit de mutation de 44 25 0/0 sur la prétendue part de chaque religieuse qui meurt, dans l'ensemble des biens de l'être moral que le gouvernement a constitué lui-même, précisément pour distinguer et séparer d'une manière absolue l'avoir de l'association acceptée d'utilité publique du patrimoine particulier de chacun de ses membres.

Quelle inconséquence dans l'esprit! et quelle logique dans la persécution!!

AUX AGRICULTEURS

INJUSTE RÉPARTITION DES IMPÔTS.

L'État prélève sur la propriété rurale 3 fr. 70 par 100 fr. de son revenu, sur la propriété urbaine 23 fr. 46 0/0, sur la propriété mobilière 44 fr. 46 0/0, sur les valeurs industrielles ou commerciales 49 fr. 86 0/0, tandis que les traitements et salaires ne subissent qu'un prélèvement de 7 fr. 76 0/0.

Un paysan tire par son travail 1,500 fr. de son petit avoir, le fisc prélève en moyenne 460 fr. sur 1,500 fr. Le fisc lui demande 47 francs sur les 1,500 fr.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

Tout le jour, elle fut assidue auprès de son fils, ce fut dit que la douceur de sœur Marthe avait passé dans ses moindres mouvements; peu à peu elle s'était mise à donner elle-même les soins, à calmer les cris de l'enfant de la voix et du geste. Il y avait dans ses manières quand elle l'entourait ainsi une hésitation, une timidité inquiète qui contrastait avec la hardiesse ordinaire de sa démarche. Elle semblait épeler dans ce livre de la tendresse maternelle dont elle n'avait encore appris aucun feuillet. Rien ne la distraisait, rien ne la troublait dans l'ardeur de sa tâche; elle ne voulait pas quitter la chambre un seul instant, prenant ses repas à la table, sur l'angle de la chaise longue, sans cesse debout ou agenouillée près du berceau. Ses doigts agiles cessaient les cheveux de l'enfant, et cette belle jeune femme, si forte, semblait répandre sur ce petit être la vie qui débordait en elle. Louis la regardait faire avec étonnement; il

était surpris de son absolu dévouement; mais ce qu'il admirait surtout, c'était l'exquise douceur qui émanait de ses moindres mouvements et révélait la puissance d'un sentiment capable de produire chez elle une si rapide transformation. Par l'effort de douloureuses circonstances, et par l'influence pénétrante de la vertu, c'était Louis qui voyait grandir chez sa femme une grâce délicate et suave, c'était Livadia qui constatait avec surprise la force et le courage chez son mari.

La marquise avait vite remarqué cette nouvelle attitude de Livadia; avec son tact habituel, elle avait cherché à s'effacer plus que jamais, s'approchant à peine de l'enfant, laissant à la jeune femme tous ses droits maternels, et quittant souvent la chambre pour qu'elle fût plus libre. Parfois aussi la vigilante sœur Marthe descendait, allait et venait dans le château pour chercher ce qui lui était utile. La jeune femme restait alors seule avec son fils; elle le regardait, elle cherchait à saisir sur son petit visage le moindre indice de souffrance ou de bien-être.

Absorbée dans sa contemplation, il lui semblait tout à coup que l'enfant prenait avec Louis une ressemblance frappante et, sans se l'expliquer, elle en était bien aise. Au moins serait-elle sûre qu'il deviendrait un bonné homme, et son orgueil maternel se complaisait à cette pensée.

La nuit arrivait et elle déclara qu'elle la passerait

près de lui avec sœur Marthe. Elle arrangea devant la fenêtre un grand fauteuil et s'y installa pendant que l'active religieuse, après avoir allumé la lampe de nuit, dont la lumière douteuse se répandait dans la chambre en lueurs vacillantes, allait s'agenouiller pieusement devant Dieu, après sa laborieuse et humble journée. Livadia le regardait avec étonnement; elle savait que sœur Marthe était de grande famille, et cherchait à comprendre l'attrait puissant qui lui avait fait abandonner son nom et sa fortune pour se dévouer aux modestes fonctions de garde-malade.

Bien des pensées passèrent en son esprit dans cette nuit solitaire, dont la longueur ne fut interrompue que par les gémissements de l'enfant, qu'elle s'efforçait, aidée de la sœur, de soulager de son mieux. C'était la seconde nuit que Livadia passait sans dormir, et malgré l'énergie de son éclatante santé, la fatigue se faisait sentir à elle par l'agitation de son esprit surexcité.

Dans cette demi-obscurité, après les événements de Milan et sous le coup de ses inquiétudes actuelles, les figures de tous ceux qu'elle avait connus et aimés passaient devant ses yeux, comme passent les ombres du soleil couchant, les unes démesurément grandes, les autres à demi-brisées et effacées. Certaines vérités lui apparaissaient vivantes; d'autres, voilées encore, se présentaient à son esprit avec la timidité de nouvelles veines.

Elle aurait pu répéter les deux vers de Dante:

Ad ogni passo por al volo Mi sentia crescer le penne.

Ce qui commençait surtout à la frapper, ce qu'elle n'avait jamais entrevu jusque-là, c'était la grandeur morale qui peut se cacher sous les dehors les plus humbles, une vertu héroïque sous des actions banales, une vie remplie sous des apparences paisibles. Elle était pénétrée d'une joie inconnue, en sentant qu'elle était utile à Ivan, qu'elle avait découvert, pour le soigner, des délicatesses réservées au seul amour maternel, que nul mieux qu'elle ne pouvait le disputer à la mort. Et bercée par ces rêves et par toutes ces pensées, sa tête s'alanguissait et le sommeil s'emparait d'elle pour quelques instants; mais un soupir de l'enfant, un cri d'oiseau dans les bois, un gémissement de la girouette, suffisaient pour la tirer brusquement de cet engourdissement où ses nerfs agités ne pouvaient se complaire.

Enfin l'aube revint; l'enfant était toujours bien pâle, et la première heure du jour, qui s'allonge si blanche sur le visage des malades, le fit tressaillir d'une inquiétude plus vive. Elle s'approcha de la fenêtre, le son cadencé de la cloche de Saint-Ernigont se mit à sonner l'Angelus, et cette voix matinale éveilla en elle une foule de pensées nouvelles. Cette petite église était celle où avait été baptisé l'enfant, par ce prêtre que Livadia

En ce moment, le pays se prépare à célébrer l'anniversaire de 1789; mais qu'auraient à répondre ceux-là mêmes qui nous convient à ces fêtes si nos pères se levaient pour leur dire: Prétendus héritiers des principes de 1789, qu'avez-vous fait de l'égalité devant l'impôt?

Non-seulement l'agriculteur paie plus, mais la loi le traite plus durement.

Celui qui vit d'un traitement ou d'un salaire n'est pas, sauf exception, soumis à l'impôt direct; la charge de l'impôt est, pour lui, volontaire; s'il ne boit pas d'alcool, il échappe à la taxe. Et le cultivateur? Imaginez-le plus économe, peut-il se soustraire à l'impôt foncier, à l'impôt des portes et fenêtres, à la taxe personnelle, à la contribution mobilière, à la prestation, et, en cas qu'il emprunte, qu'il hérite ou qu'il vende, aux droits de timbre et d'enregistrement? — La grêle et la gelée ont détruit la récolte. Tant pis pour le cultivateur. Le percepteur est là, toujours là, prêt à décerner sa contrainte. Et si l'agriculteur renonce à cultiver la terre? La loi n'admet pas de chômage, le Trésor continue à réclamer l'impôt.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 avril.

La liquidation va s'accomplir dans de bonnes conditions et l'emprunt du 10 mai se fera certainement au-dessus de 79 fr. Comme il n'y en aura pas pour tous ceux qui en veulent, il est plus simple d'acheter dès à présent, soit des rentes, soit des bonnes valeurs qui profiteront de la reprise.

Le 3 0/0 est à 81.80, l'amortissable 83.87, le 4 1/2 0/0 à 109.75.

On demande le Crédit Foncier à 1.355. Les achats en obligations Foncières et Communales se multiplient chaque jour et le titre se classe dans les portefeuilles pour ne plus en sortir.

La Société Générale est très-ferme.

La Banque d'Escompte est bien tenue à 432.50. Les Dépôts et Comptes courants sont en hausse à 603.75.

Le Panama reste à 470 fr.

Pas de changements pour les actions de nos chemins de fer.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Ce matin, vers deux heures, un commencement d'incendie se déclarait dans les greniers de la maison appartenant à M. Vincent, située rue de Poitiers, 24, habitée par plusieurs locataires.

Les causes de cet incendie ne sont pas connues; cependant tout porte à croire qu'il ne peut être attribué qu'à la femme Victor Cannut, blanchisseuse, qui est allée dans son grenier, vers 8 heures du soir, avec une chandelle allumée.

Une étincelle aura suffi pour enflammer les effets et le linge suspendus au grenier du voisin Bars dont la séparation est à claire-voie.

Les effets en brûlant ont communiqué le feu à la toiture. Les pertes insignifiantes, estimées au maximum à 500 fr., sont couvertes par la compagnie d'assurances l'Angle.

voyait d'un œil irrité et qu'elle avait traité avec tant de hauteur. Pourquoi? elle ne le connaissait point, il tenait de près à Louis et même à Ivan... Si c'était à cause d'elle que Dieu châtiât cette maison, à cause de sa dureté, à cause de ses folles lémerités! Son esprit se reportant en Italie, au jardin du palais, à l'image de Wladimir, elle frissonnait de remords et d'effroi. Sa conscience était troublée, elle avait frisé de près l'abîme, nul mieux qu'elle le savait, et pourtant elle était la seule peut-être en cette maison à ne point prier avec foi et confiance.

Sa résolution fut vite prise; elle noua son chapeau sur sa tête, et laissant l'enfant à sœur Marthe, sortit sans bruit du château, en s'acheminant d'un pas léger vers Saint-Ernigont. Elle ne se doutait pas des regards surpris qui la suivaient avec anxiété.

Louis, réveillé de bonne heure par ses chagrins, était entré dans la chambre de sa mère, à laquelle, depuis son arrivée, il avait à peine parlé. Nulle confiance n'avait été échangée entre eux, et M^{me} d'Ardenne, fidèle à son rôle de discrétion, n'avait point interrogé son fils. Comme Louis pénétrait chez la marquise, toujours levée dès l'aurore, il aperçut dans la longue avenue l'ombre gracieuse de Livadia. Ne pouvant en croire ses yeux, il se rapprocha avec un geste de surprise, et la marquise, suivant la direction de son regard, vit la jeune

A l'occasion de la fête des Récollets, on a voulu unir la place, et, pour cela faire, on a changé la pente des eaux. Il en est résulté que l'immense nappes d'eau qui s'est précipitée des terrains du collège de filles, par l'orage du 29 avril, est allée se heurter au mur de l'ancien collège et à celui du sieur Raboteau qui le joint.

Une partie du mur de l'ancien collège a été précipité dans la cour, et l'eau passant à travers le mur de M. Raboteau, écroulé aussi en partie, a envahi son jardin de telle sorte qu'il s'est formé une excavation par laquelle elle a disparu, dans les caves sans aucun doute, menaçant de faire écrouler un autre mur de séparation d'avec l'ancien collège.

La grille qui renferme le jardin Raboteau est restée suspendue en l'air, absolument comme les rails du chemin de fer, à la brèche de Saint-Lambert, en 1856.

Que de brèches, mon Dieu, que de brèches aux bourses des contribuables!!....

Un farceur a fort judicieusement fait remarquer que l'avenue en projet, depuis la grille du collège de filles jusqu'à la place de Nantilly, était en bonne voie d'exécution.

Encore un ou deux orages semblables, et il n'y aura plus besoin d'avoir recours à l'expropriation.

Nous subissons depuis deux jours un abaissement de température bien désastreux.

Subitement le thermomètre, qui marquait 20 à 26 degrés, est descendu à 8 degrés pour ne remonter qu'à 10 dans le courant de la journée.

Il est probable que ce retour à l'hiver ne continuera pas; le baromètre a toujours une tendance lente à la hausse,

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'état de M. Liverani n'est pas si grave que nous le craignons.

La blessure n'entraînera nullement la perte de l'œil, et notre sympathique artiste pourra continuer sans inconvénient la brillante carrière qu'il est appelé à parcourir.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur commencera ses concerts d'été dans la Square demain dimanche 2 mai, à 8 heures du soir.

Programme.

1. Allégo.
2. Grande fantaisie sur Faust.
3. Les Deux Commères, polka pour piston et bugle.
4. Le Papillon, air varié pour saxophone et alto.
5. La Mascotte, mazurka.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

L'EMPRUNT.

Les journaux officieux commencent à nous accabler de renseignements sur l'emprunt.

L'émission aura lieu, comme nous l'avons

dit, le 40 mai. Il n'y aura pas de souscriptions irréductibles, ni de libérations anticipées sur les quatre versements trimestriels échelonnés. Comme taux, on hésite encore entre 79.50, 79.75 et 79.80. On sera fixé par un décret annexé au projet de loi et que l'Officiel publiera demain.

Compagnie des Chemins de fer à voie étroite de l'Ouest

Société anonyme au capital de 1,250,000 fr.
Siège social, 68, quai de Limoges, Saumur.

Le nombre des dépôts effectués pour la tenue de l'assemblée générale du 30 avril ayant été insuffisant et n'ayant pas atteint le quart du capital social, l'assemblée est remise, suivant l'article 39 des statuts, au samedi 45 mai prochain, au siège social, 68, quai de Limoges, à 2 heures précises.

Les résolutions qui y seront votées seront définitives, quel que soit le nombre des actionnaires présents.

Le dépôt des actions cinq jours au moins avant l'assemblée est obligatoire; mais ce dépôt qui doit avoir lieu au siège social peut être affiché également chez MM. les notaires et les banquiers.

Dans ce dernier cas, le droit de prendre part à l'assemblée sera constaté par le récépissé qui aura été délivré par MM. les officiers ministériels ou par les établissements de crédit, à la condition toutefois d'être remis au siège social le 9 mai au plus tard.

L'ordre du jour sera le même que celui du 30 avril.

L'un des Administrateurs,
O. MONPROFIT.

M. DOUESNEL, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, nous prie d'informer nos lecteurs qu'à partir du lundi 3 mai il sera fait une baisse de 0 fr. 40 c. par paquets de bougies sur toutes les sortes.

Si, en dehors des droits de la ville, l'impôt de 0 fr. 45 c. par paquet n'existait pas, par l'importance de ses achats et la modicité de ses prix cette maison pourrait vendre la bougie 0 fr. 65 c. le paquet, prix de la chandelle il y a environ 48 mois.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX DE GENDARMERIE.

Le ministre de la guerre a désigné les inspecteurs généraux pour les inspections générales de la gendarmerie en 1886.

Le général Baillot, résidant à Tours, sera chargé de l'inspection des 3^e et 9^e corps.

Le général Pesme, résidant à Nantes, inspectera les 4^e et 18^e corps.

CONSEILS MUNICIPAUX

L'ouverture de la deuxième session ordinaire des conseils municipaux est fixée au 2 mai.

Si cette session est plus spécialement consacrée au vote du budget, les conseils municipaux n'en ont pas moins la faculté de s'y occuper de toutes les questions sur lesquelles les lois les autorise à statuer, à délibérer

ou à émettre un avis, que ces questions leur soient soumises par le maire ou par l'initiative des membres du conseil.
La session de mai peut avoir une durée de six semaines.

CONVOCACTION DES RÉSERVISTES.

Le Journal officiel publie la convocation des réservistes:

Infanterie, génie, artillerie de forteresse, du 25 août au 21 septembre.

Cavalerie, du 1^{er} octobre au 28 octobre.

Artillerie, en deux séries, du 27 septembre au 24 octobre, et du 28 octobre au 1^{er} novembre.

La convocation de la cavalerie territoriale est fixée du 8 novembre au 20 novembre.

Jeudi a été célébré à Paris, dans l'église Saint-Philippe du Gros-Caillois, le mariage de M. Joseph-Alphonse Roulet de la Bouillerie, lieutenant au 1^{er} dragons, officier d'ordonnance du général de Beaumont, du baron de la Bouillerie, ancien député de Maine-et-Loire et ancien ministre, avec Ada de Poix, fille du comte Tyrel de Poix.

Les témoins étaient, pour le fiancé: son oncle, le baron Ferdinand Roulet de la Bouillerie et le comte de Beaumont, général de brigade; pour la fiancée: le vicomte Félix de Poix, son oncle, et le comte de Mainville.

La nef de l'église, décorée avec un goût inouï de fleurs et de plantes rares, était remplie d'une nombreuse assistance composée de tous les parents et amis des familles.

M^r Freppel, évêque d'Angers, avait donné la bénédiction nuptiale, a prononcé un discours très-remarquable.

LE LIEUTENANT-COLONEL SCHÜRR.

La semaine dernière ont eu lieu à Saumur les obsèques de M. le lieutenant-colonel Schürr, du 4^e cuirassiers.

Dans le convoi, on remarquait la présence de MM. les généraux Davout, de Marc, Innocenti, d'Ussel, Aillot, etc., un grand nombre d'officiers de toutes armes, surtout de ceux des régiments de cavalerie de Lyon. Trois escadrons du 4^e cuirassiers rendaient les honneurs.

Le service funèbre a été célébré à l'église Saint-Pothin. Le corps a été porté au cimetière de Loyasse pour y être provisoirement jusqu'à ce qu'il soit transféré à Nancy, sa ville natale.

Trois discours ont été prononcés à la barcadère de Fourvières, un par le colonel Janin au nom du 4^e cuirassiers dont il fut un des plus glorieux soldats, un par le général Saint-Marc au nom de l'armée de Lyon, le troisième par le général Lantier.

Les adieux de ce dernier à son ancien régiment ont été particulièrement émouvants.

Le lieutenant-colonel Schürr comptait son actif les plus beaux états de services, il avait été plusieurs fois blessé, il avait servi en Algérie et trois en Tunisie, au 4^e chasseurs à frique, il avait fait la campagne de

femme qui s'éloignait.

— Ma mère, dit Louis à demi-voix et comme suffoqué par une émotion intérieure, je ne crois pas me tromper, il me semble que le souffle de Dieu passe!...

La marquise ne lui répondit que par un serrement de main, et il reprit peu après:

— Puisse-t-il, ce souffle divin, ne pas emporter ma pauvre petite fleur...

Et puis encore, après un autre silence:

— Mais elle ne m'aimera jamais!

Et ces quelques mots, qui résumaient toutes ses pensées, tombèrent sur son cœur comme des gouttes de plomb.

Louis, après la scène du jardin, à laquelle il avait si fortuitement assisté, ne pouvait plus douter de l'honneur de Livadia, il la savait droite, pure et fidèle. Son amour s'en était accru, s'il était possible. Mais la douleur de sa situation n'en était pas moins aiguë et lui causait cet abattement morne, qui lui donnait autant d'angoisse que la maladie d'Ivan. Était-ce une raison parce que sa femme avait le cœur vide de toute autre tendresse, pour qu'elle tournât vers lui un rayon de son âme? Wladimir brisé, disparu, Louis plairait-il mieux à Livadia? Comblerait-il la soif de ses ardentes aspirations, et saurait-elle mieux s'arranger de la vie champêtre de Langelle? Quel sentiment commun les rapproche? quelle foi les unit? quel

aliment donner à cette imagination étrangère? quel trône à cette beauté souveraine qui ne veut point s'abaisser aux devoirs journaliers?

Toutes ces réflexions le dévorait depuis deux jours; jusque-là, il les avait tenues renfermées en lui-même, mais il ne pouvait plus les contenir, et il les versa, comme une pluie abondante, dans le cœur compatissant de sa mère, en la mettant au courant des scènes qui avaient précédé leur départ de Milan.

— Ah! si elle m'aimait, répétait-il, si elle pouvait m'aimer, tout serait bien, maintenant, mais vous le savez, ma mère, elle ne m'aimera jamais!

— Tu peux te tromper, Louis, dit la marquise. J'étais frappée, sans le comprendre, du changement de Livadia. N'as-tu point remarqué la douceur de ses manières, les soins touchants qu'elle donne à ton fils et cet air de réflexion grave, tout nouveau chez elle?

— Sans doute, mère, et je puis bien vous l'avouer, je la trouve ainsi encore plus belle, je sens que je l'aime plus que jamais et que ses folies n'ont rien éteint dans mon cœur, mais tant qu'elle ne m'aimera pas, tant qu'elle ne priera pas près de moi, sur quel avenir heureux puis-je compter? La maladie d'Ivan ne sera-t-elle point un vent d'orage qui aura agité aujourd'hui cet arbre puissant, dont les branches stériles pen-

dront après, inutiles et désolées, dans le vent d'été absente?

— Mon enfant, dit la marquise, ne soyez pas créature vulgaire; c'est une source de bonheur qui peut jaillir demain, c'est une terre vierge prête à donner des fruits superbes quand elle de Dieu l'aura travaillée. Un mot, une prière peuvent l'ouvrir ce cœur blessé qui, je le sais, s'est point encore donné et qui te réserve de merveilleuses félicités.

— Dieu vous entende, douce mère, répondit-il, d'un regard mélancolique, le visage de la belle Russe avait parcouru quelques pas avant.

La marquise appuya la main sur la tête de son fils, et ils restèrent longtemps ainsi, dans leurs pensées, plongés dans leurs pensées, pendant que le cloche du village, qui se faisait entendre au loin, appelait les fidèles à la première messe.

A la Halle.

Un petit garçon, arrêté devant l'étalage d'un marchand de poissons, s'amuse à les regarder dans tous les sens.

— Que fais-tu à mes poissons? lui dit le marchand.

— Je leur demande des nouvelles de leur père.

— Et que te répondent-ils?

— Ils me répondent qu'il y a plus de jours qu'ils l'ont quitté.

Oranois et contribué pour la plus grande part à la défaite de Bou-Amena, ce qui lui avait valu la rosette d'officier. Cela, sans compter les campagnes d'Italie et 1870. Il n'était âgé que de 54 ans. Entré au service comme simple soldat en 1849, il était vice comme simple soldat en 1858 et capitaine le 24 décembre 1869; chef d'escadron en 1875, il avait été nommé lieutenant-colonel le 26 mars 1883.

Nous tenons, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, à n'accueillir aucun commentaire sur un acte de général Boulanger qui n'est pas dénué d'une certaine gaieté.

Le ministre de la guerre vient d'écrire au ministre de l'instruction publique pour appeler son attention sur le point suivant :

« Les képis de certains lycées ressemblent aux képis de certains officiers, il peut arriver que des militaires saluent les élèves qui les portent. »

En conséquence, il prie son collègue de vouloir bien examiner s'il n'y aurait pas lieu de modifier lesdits képis. »

Le monde entier attend avec anxiété le résultat de cette nouvelle et glorieuse campagne.

LES BARBES POUSSENT.

Regardez un peu en passant les joues et les mentons de nos jeunes guerriers, cavaliers, artilleurs, fantassins : vous y verrez quelque chose d'extraordinaire. Ce sont ces barbes de toutes couleurs qui commencent à pousser sur l'ordre d'un ministre de la guerre dont la sollicitude s'étend à toutes choses. Nous sommes dans une période de transition, période ingrate qui ne fait pas ressortir les avantages physiques de nos troupiers. En attendant qu'ils prennent une tournure plus mâle, leurs visages ressemblent de loin à des visages fort malpropres. S'ils ont en vue quelque conquête amoureuse, ils feront bien d'attendre. Voilà qu'après avoir réglé les barbes, ce ministre infatigable s'en prend aux képis des collégiens qu'une sentinelle myope a pris de loin pour des képis d'officiers.

Comment se fait-il que nos ministres de la guerre aient tant de temps pour des niaiseries, et qu'ils en aient si peu pour travailler à faire l'armée plus forte et plus disciplinée, plus confiante en elle-même et surtout dans ses chefs ?

Ne craignent-ils pas d'entendre un jour, comme le maréchal de Villeroy, chanter à leurs oreilles :

Villeroy, Villeroy
A bien servi le roi...
Guillaume, Guillaume.

On écrit au *Figaro* :

« D'après un bruit qui circule dans les couloirs du ministère de la guerre, le général Boulanger serait décidé à supprimer les chevaux dans la cavalerie pour les donner à l'infanterie, sous le prétexte qu'étant très-souvent gênants pour la première, les chevaux seraient très-utiles à la seconde... »

(Sous toutes réserves.)

Nous ne voulons croire qu'à une plaisanterie... et pourtant !...

Les sous-officiers bretons.

« La République française se livre à une étude approfondie du recrutement régional. Notre intention n'est pas, aujourd'hui du moins, de relever ce qu'il peut y avoir de fondé ou non dans les appréciations de l'auteur de ces articles dignes d'intérêt. Nous nous bornerons seulement à signaler une erreur qui concerne notre région. Se basant sur cette considération, puisée dans la statistique, que la Bretagne est une des régions où la proportion des illettrés est la plus forte, l'auteur en conclut que, « alimenter les cadres de sous-officiers des corps d'armées de la Bretagne, avec les seuls éléments que fournit cette région, c'est une véritable impossibilité. »

« L'argumentation peut paraître, au premier abord, d'une logique absolue. Elle n'est cependant que spéculative et mal fondée en fait, ainsi qu'il serait facile de s'en convaincre en remontant aux sources d'informations autorisées pour ce qui concerne les corps d'armée bretons. Ces corps d'armée sont en effet ceux où les sous-officiers sont les meilleurs, de l'avis de tous les hommes compétents. »

« Si tous les autres corps étaient aussi solidement constitués, la question des sous-officiers serait d'ores et déjà résolue. Ce recrutement d'excellents sous-officiers s'explique par ce fait que, malgré la proportion regrettable des illettrés, il se trouve encore un nombre assez grand de jeunes gens, pourvus d'une éducation suffisante pour fournir le personnel indispensable aux cadres de nos sous-officiers. »

« Sous un autre rapport, si l'instruction laisse malheureusement à désirer, le caractère et la nature des gens de la race bretonne répondent à tout ce que l'on peut désirer pour constituer de bons et solides soldats. Nos officiers de marine en savent quelque chose. »

« On peut donc être sans inquiétude sur l'organisation des corps d'armée bretons. Le Breton est long à se transformer en soldat, mais une fois la transformation opérée, il ne laisse plus rien à désirer. »

« La statistique est une arme qui demande à être maniée avec beaucoup de circonspection. Suivant la manière dont on l'interroge, elle peut fournir des renseignements bien différents. Le cas actuel en est une preuve nouvelle. »

Cet article, que l'on pourrait croire extrait d'un journal conservateur, est du *Phare de la Loire*, qu'il faut féliciter une fois d'avoir préféré la vérité bretonne à l'esprit républicain. La réponse est excellente et complète. Elle fait justice de l'habituelle ignorance, doublée d'outrecuidance, des journalistes parisiens quand ils traitent des choses de la province.

On lit dans le *Journal du Loiret* la nouvelle de la mort de M. Sarrebrousse de la

Guillonnière, ancien juge d'instruction à Orléans. Victime de l'inique mesure connue sous le nom de réforme de la magistrature, l'honorable magistrat avait emporté dans sa retraite prématurée l'estime et les regrets de tous. Il a peu survécu à cette iniquité.

Le deuil était conduit par M. Gaston de la Guillonnière, magistrat révoqué, et M. le baron de la Briffe, ses fils et gendre ; son fils aîné était absent ; il commande une batterie d'artillerie au Tonkin. Une foule nombreuse l'a suivi jusqu'à la dernière demeure ; les cordons du poêle étaient tenus par MM. le vicomte d'Alès, Miron d'Aussy, le marquis de Buchepot et le vicomte d'Orléans.

M. de la Guillonnière avait épousé la dernière fille de M. Miron de l'Espinay, député du Loiret sous la Restauration.

LES CHANOINES DE SOLESMES

On lit dans le *Gaulois* :

« A Châteaullain, nos braves gendarmes qui valent mieux que le métier qu'on leur fait faire, ont frappé, par ordre, d'honnêtes gens et violé la loi dont ils sont les défenseurs. Ailleurs, à Solesmes, on leur fait faire un autre métier, qui n'est pas non plus digne de leur uniforme. »

« A Solesmes, non-seulement ils entrent chez nous sans mandat valable, mais ils s'y installent à leur aise et se mettent à y vivre comme chez eux. Cet étrange état de choses dure depuis plusieurs années, à la suite d'actes de violence dont le souvenir restera. »

« Il y avait là, dans une antique abbaye, soixante moines qui priaient, secouraient les pauvres et cultivaient la science historique, comme les bénédictins savent le faire. C'étaient les fils du saint et illustre dom Guéranger. Un beau jour, au nom de la liberté, — cela va sans dire, — il a plu à la République de les chasser de leur domicile. Et, par un raffinement de dilettantisme maçonnique, elle a imaginé de les chasser deux fois. Il est vrai que c'est M. de Freycinet, notre doux premier ministre, qui, en reconnaissance de l'hospitalité reçue par lui, jadis, à Solesmes, s'est chargé de la seconde expulsion... »

« Les Bénédictins vivent donc, à l'heure qu'il est, dispersés dans de petites maisons autour de leur propriété, qui périclite et qu'ils ne sont pas même autorisés à réparer. Et qui les remplace, dans le monastère ainsi confisqué ? Cinq gendarmes : une brigade avec son brigadier. »

« La consigne de cette petite troupe est bien simple. Naturellement, on ne lui prescrit ni de prier Dieu, ni de faire l'aumône, ni de continuer la *Gallia christiana*. Elle n'a pas même à s'occuper des voleurs ni des assassins de la contrée. Ce serait vraiment trop exiger d'elle. On lui enjoint tout bonnement de manger, de boire, de dormir (si les reveils le permettent) et de veiller à la conservation des scellés que le préfet a fait mettre illégalement sur les portes du couvent. Dans le pays on nomme ces gendarmes les *chanoines de Solesmes*, leur situation est parfaitement ridicule ; mais, comme en temps de

République le ridicule est une force, l'institution de la gendarmerie n'en souffre pas.

« Ce qui souffre, par exemple, de cet état de choses singulier, c'est la bourse des contribuables. Les gendarmes de Solesmes, pour leurs services exceptionnels, reçoivent, sinon des croix et des médailles, comme tant d'autres, au moins une haute paie de 2 francs 50 centimes par tête. Et le Trésor public, dans sa pénurie, n'en est pas à dédaigner une rentrée de 42 fr. 50 par jour. A défaut d'économies plus importantes, on peut donc demander celle-là au général Boulanger et à la commission du budget. — Marquis DE FOURNÉS. »

« Quel autre gouvernement que la République jacobine voudrait ainsi employer la force tutélaire des gendarmes à la ruine d'une propriété ? Se figure-t-on ce que peuvent devenir des bâtiments d'habitation, des bibliothèques, des œuvres d'art, des meubles ainsi enfermés sous scellés et livrés, sans air ni lumière, aux intempéries de toutes sortes ? C'est la destruction fatale, œuvre de barbares ou de bandits. »

Champoireau géographe.

Avec Champoireau fils, il marchande chez un libraire une carte d'Autriche. Pour s'assurer de l'exactitude de ladite carte, Champoireau fils cherche la position de Moscou. Champoireau père l'aide dans cette tâche ingrate. Au bout de cinq minutes, Champoireau fils, désespéré, veut rendre la carte, lorsque Champoireau père, inspiré s'écrie : — Mais, petit malheureux, tu oublies que Moscou a été brûlé !

20 ANS DE SOUFFRANCES

Lyon (Rhône), le 17 mars 1886. Depuis vingt ans je souffrais de maux d'estomac, la digestion se faisait très-mal, je mangeais sans appétit et je passais bien souvent des nuits sans dormir. Depuis que j'ai pris de vos Pilules suisses à 1 fr. 50, tous mes maux ont disparu. J'autorise M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à faire de ma lettre ce que bon lui semblera. M^{me} LAROCHE, traiteuse, 243, rue de Créqui. — Légalisation de la signature par la Mairie de Lyon (3^e arrondissement).

BOURSE DE PARIS

DU 30 AVRIL 1886.

Rente 3 0/0	81 95
Rente 3 0/0 amortissable	84 »
Rente 4 1/2	104 75
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 77
Obligations du Trésor	512 50

INJECTION BROU

ZINCO SATURNINE. 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.
J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

AVIS IMPORTANT Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'Alcool de menthe DE RICQLÈS. Il est infailible contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, etc. Il est excellent aussi pour la TOILETTE, la bouche et les dents. 391 récomp. dont 17 méd. d'or et dipl. d'honneur, 48 ans de succès. Se vend partout. EXIGER le nom « DE RICQLÈS » Fabrique à Lyon.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CAILLOU ENCHANTÉ

Nouvelle

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

II

Hortense, la première, goûta le potage. Son visage exprima aussitôt l'étonnement et un vil plaisir.

— Décidément, dit-elle, en faisant claquer sa langue, je ne suis pas surprise que le roi d'Espagne vous ait décoré. C'est superbe, merveilleux ! En vérité, mon brave homme, vous êtes sorcier.

— Le sorcier ce n'est pas moi, répliqua le marchand, d'un ton modeste, c'est le caillou.

Tandis que la demoiselle s'exaltait sur les qualités succulentes du potage, il avait vidé son assiette avec la vivacité d'un homme qui n'aurait pas mangé depuis quinze jours.

— Mademoiselle, dit-il, cette soupe est si bonne que je vous demanderais la permission d'en manger encore un peu.

Il saisit, sans façon, la cuillère à potage et remplit son assiette jusqu'aux bords.

— Ah ! je vous permets bien d'en prendre tant que vous voudrez, dit Hortense, car vous le méritez. Je ne puis vous récompenser, comme le roi d'Espagne, par une décoration ; mais je veux vous offrir un bon repas.

Elle mit sur la table un joli morceau de veau froid, accompagné d'une bouteille de vin.

Le marchand semblait confus de tant de générosité.

— Je la vois venir, se dit-il en lui-même. Dans un instant elle va me prier de lui céder mon secret.

Il mangea et but comme quatre et se montra très-aimable.

Au dessert (car à ce repas impromptu il y avait du dessert, composé de fromage et de fruits), Hortense prit la parole :

— J'ai à vous demander un petit service, dit-elle d'un ton câlin ; cédez-moi donc votre caillou.

— Mademoiselle, j'en ai refusé mille francs, répliqua le marchand.

— Mille francs ! Oh ! vous le donneriez bien à moins ?

— Permettez-moi de vous faire remarquer, mademoiselle, que ce caillou assure à celui qui en fait usage un profit important. Il dispense de mettre dans la soupe du beurre, du sel et du poivre. J'ajoute que, pour un ragout, il ferait le même effet que dans un potage. L'économie qu'il donnerait dans un ménage doit être évaluée à plus de cent francs par an. Je vous ai déjà dit qu'il était inusable. Dans ma famille, on s'en est servi pendant plus de trois cents ans, et vous avez pu vous convaincre aujourd'hui qu'il n'a rien perdu de ses propriétés. Si je vous le cédaiss, vous pourriez vous flatter de posséder un véritable trésor.

— Mais vous parlez de mille francs ! Où voulez-vous que je trouve une pareille somme ?

— Vous avez été si bonne pour moi que je ne me montrerais pas exigeant. Fixez vous-même un

chiffre raisonnable.

— Dix francs...

— Oh ! mademoiselle !...

— Quinze...

— Ce n'est pas possible.

— Allons, vingt francs. Mais je vous préviens que je n'irai pas plus loin.

— Je le regrette, dit le marchand, car vous perdrez là une belle occasion, une occasion unique.

Après beaucoup d'hésitation et de longs pourparlers, Hortense finit par donner cinquante francs, que le marchand empocha en disant :

— Vous faites une affaire d'or. En moins d'une année vous aurez regagné votre argent.

Il se leva, prit son bâton et se disposa à partir.

Il me semble, lui dit Hortense, qu'au moment où vous avez mis le caillou dans la marmite vous avez prononcé un mot.

— Oui, vous faites bien de m'y faire penser, car sans ce mot vous ne réussiriez pas. En laissant descendre le caillou dans l'eau, vous direz : *Abacadabra*.

La demoiselle répéta le mot.

— Je ne l'oublierai pas, dit-elle, j'ai bonne mémoire.

Le marchand s'éloigna et bientôt on l'entendit crier dans la principale rue du village :

— Cinquante épingles pour un sou ! Cent épingles pour deux sous ! Qui veut des épingles !

III

Une demi-heure après le départ du marchand, tout le monde savait, dans le village, que mademoi-

selle Hortense était en possession d'un secret pour faire la soupe avec un caillou.

La demoiselle s'était empressée de conter l'affaire à l'une de ses voisines, et celle-ci, douée d'une langue admirablement pendue, avait propagé, avec la rapidité de l'éclair, l'étonnante nouvelle.

Ce fut tout un événement. Une dépêche annonçant quelque révolution à Paris n'aurait pas causé une sensation plus profonde.

Hortense reçut la visite d'une foule de gens qui voulaient savoir de sa bouche même si le fait était exact.

La figure rayonnante, et avec le ton de la vanité satisfaite, elle répondait :

— Oh ! c'est très-vrai ; mon secret est véritablement merveilleux. Demain matin j'en ferai l'expérience devant plusieurs personnes et de façon à convaincre les plus incrédules.

Le lendemain, cette expérience eut lieu, en effet, devant une assistance assez nombreuse.

A la grande stupéfaction d'Hortense, le bouillon obtenu à l'aide du caillou enchanté était détestable. Fade, insipide, il était propre à déterminer des nausées.

— Et cependant, se dit la demoiselle, il me semble que je n'ai manqué à aucune des recommandations du marchand.

Les invités se retirèrent en souriant et en se faisant, à la dérobée, des clinements d'yeux très-significatifs.

— Je vais recommencer l'opération, se dit Hortense, restée seule, peut-être réussirai-je mieux.

(A suivre.)

Par acte sousseings privés en date du 4 avril 1886, enregistré à Doué, le 24 avril 1886, folio 52, r° c° 7°, il a été formé une Société en nom collectif entre MM. JOSEPH NICOLAS et Louis LESOURD, pour l'exploitation du commerce fers, fontes, aciers et charbons de terre, à Doué-la-Fontaine, à Vihiers et à Montreuil Bellay. La raison sociale est J. Nicolas et L. Lesourd.

Cette association est faite pour une durée de 20 années qui commencera le 1^{er} mai 1886.

Conformément à la loi, dépôt a été fait du sousseings aux greffes du tribunal de commerce de Saumur et de la Justice de paix de Doué.

L. LESOURD.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE JOLY.

Les créanciers de la faillite de la dame veuve Joly, marchand chapelier à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le mercredi 19 mai 1886, à 9 heures du matin, salle des faillites, au Tribunal de commerce, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, de délibérer sur la formation d'un concordat ou de passer un contrat d'union.

(341) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE STOCKMANN.

Les créanciers de la faillite du sieur Stockmann, Isidore, fourreur, demeurant à Saumur, dont les créances ont été affirmées et vérifiées ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le vendredi 7 mai 1886, à neuf heures du matin, en la salle des faillites, au Tribunal de commerce, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, de délibérer sur la formation d'un concordat ou de passer un contrat d'union.

(342) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

A VENDRE

A L'AMIABLE, BELLE

PROPRIÉTÉ BOURGEOISE

En parfait état, Avec Ecurie, Remise, Jardin A l'entrée du Pont-Fouchard.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION PUBLIQUE

Sur baisse de mise à prix En un seul lot.

Le MERCREDI 19 MAI 1886, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis judiciairement à cet effet,

D'UNE

MAISON DE MAITRE

Sise à Saint-Florent, commune de St-Hilaire-St-Florent, route de Saumur à Genes,

Avec remise, écurie, servitudes, cour, petit jardin, petite cave en roc. Dépendant de l'ancienne Société MOREAU et de NEUVILLE.

Mise à prix : 9,000 francs.

S'adresser à MM. BONNEAU, BOUVET-LADUBAY et PROUST, liquidateurs de ladite société, ou à M^e PINAULT, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (344)

Etude de M^e GUYARD, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Plusieurs Maisons

D'HABITATION

Sises au bourg des Rosiers, Avec jardin ayant vue sur la Loire.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Par acte en la forme administrative en date du vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré gratis, à Vihiers, le neuf décembre

mil huit cent quatre-vingt-cinq, folio 31, verso, case 8, par le receveur, M^{lle} Louise Soyer, propriétaire, demeurant à Saint-Lambert-du-Lattay,

A vendu

A la commune de Saint-Hilaire-du-Bois, dûment autorisée.

Diverses parcelles de terrain, situées dite commune de Saint-Hilaire-du-Bois, d'une superficie totale de soixante-dix-neuf ares cinquante-un centiares et désignées au tableau ci-après :

NATURE DES PARCELLES	LIEU où elles sont situées.	SUPERFICIE		CADASTRES		
		ARES	CENT.	Sect.	Polyg.	N°
Champ	La Feuillée	6	85	J	3	2
Champ	La Feuillée	4	94	—	3	4
Pré-des-Noues	Pré-des-Noues	26	01	H	10	5
Champ et passage	Pré-des-Noues	2	76	—	10	6
Pré	La Pente	3	48	—	8	2
Pré	La Pente	4	47	—	8	3
Champ	La Pente	26	36	—	8	4
Pré	Les Boissonnières	3	84	—	9	9
Champ	Le Bruly	»	20	—	9	7
Passage	Le Pré-des-Noues	»	90	—	10	6
Total....		79	51			

Lesdits immeubles destinés à être employés à l'exécution des travaux du chemin vicinal ordinaire, n° 7. Moyennant le prix principal de quinze cents francs, outre les charges

ordinaires de vente.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale non inscrite.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

UN

JARDIN

Situé à Saumur, quartier de la Croix-Verte, ancienne route de Tours,

Avec bâtiments d'habitation et servitudes, puits, mandèges, bassins, d'une superficie de 1 hectare 37 ares 50 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M. Frédéric FERRAUD, propriétaire à Saumur, rue Gratigny, quartier de la Basse-Île, ou à M^e GAUTIER, notaire. (305)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le DIMANCHE 2 MAI 1886, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, au Port-Feuillet, près le viaduc du chemin de fer, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, dans une maison dépendant de la succession de M. LEFÈVRE, propriétaire.

Il sera vendu :

Salle à manger en chêne sculpté, plusieurs chambres à coucher en bois noir, noyer et acajou, armoire à glace, secrétaire, canapé-lit, fauteuils Voltaire et autres, chaises et chauffeuses garnies en reps et tapisserie, piano, casier à musique, tables, guéridons, buffet, bureau, Bibliothèque, glaces, pendules, tableaux, gravures, lampes, étagères, cave à liqueurs, brides, vieux sabres, épées, pistolets, volumes, rideaux, tentures, tapis d'appartements ;

Service de table en faïence de Sarreguemines, services à thé et à café, plats et assiettes en porcelaine, argenterie, ruolz ;

Objets de literie, linge, cheminée en fonte, établi, outils, échelles, bancs de jardin, vin rouge en bouteilles, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e FAUCHEUX, notaire à Tours.

ADJUDICATION

Le 20 mai 1886, à une heure après midi, en l'étude de M^e FAUCHEUX, notaire à Tours (Indre-et-Loire).

USINE

Pour les manutentions des grains, avec moteur à gaz, matériel perfectionné et neuf ; 2,000 mètres bâtiments et terrain à proximité des gares, rue Saint-Michel, à Tours.

S'adresser, à Tours :

1° A M. GILBERT, 8, avenue de Grammont ;
2° A M. BRETON, agréé, 9, impasse de la Grandière ;
Et 3° à M^e FAUCHEUX, notaire, rue Nationale, 60, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887, MAISON

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges, Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays du production des bois du Nord et de Canada. (904)

A LOUER

DE SUITE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec remise, écurie et jardin.

Située route de l'Authion, près la gare.

S'adresser à M. ROZEAU, à Saint-Martin-de-la-Place. (256)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Yarrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Picbat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépiciér et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOT, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et confiserie. (281)

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

Certifié par l'imprimeur soussigné.